

LE LEASING

ACHETER UNE OEUVRE D'ART EN LEASING TOUT EN FAISANT DES ECONOMIES D'IMPÔTS.



Le leasing ou “location avec option d’achat”, permet de louer une œuvre pendant une durée déterminée et de l’acquérir à titre personnel à la fin du contrat en réglant une part résiduelle.

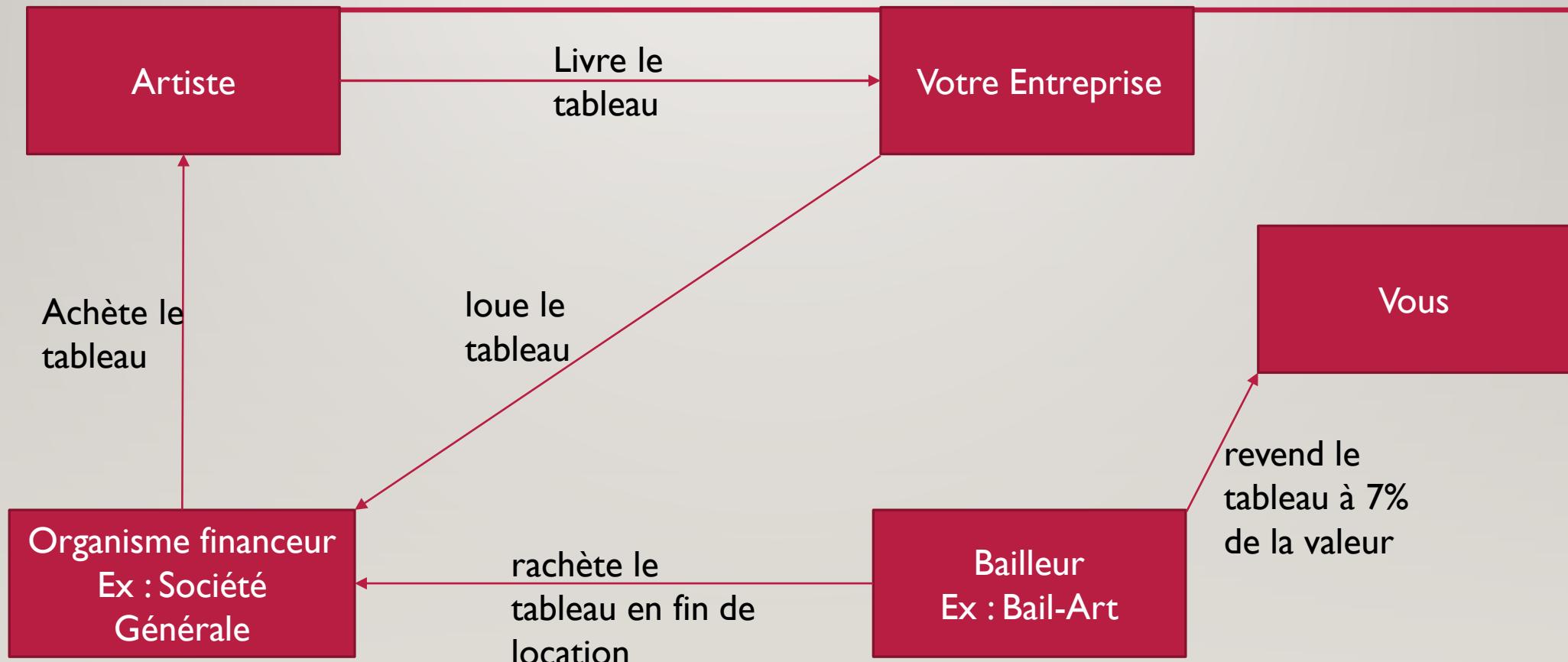
Ce type de financement permet aux entreprises et aux professions libérales d’acquérir de manière simple et progressive, des œuvres d’art pour leurs espaces de travail tout en réduisant leur imposition. La mise en place est simple et rapide sur les œuvres originales comme sur les commandes privées en toute confidentialité.

LES AVANTAGES

- Pour les entreprises :
 - Les locations sont déductibles du résultat imposable
 - Permet d'étaler le cout d'acquisition sans immobiliser de la trésorerie
 - N'altère pas la capacité d'emprunt
 - Allège le haut du bilan
 - Economies d'impôt importantes
 - Option d'achat à valeur résiduelle



FONCTIONNEMENT :



EXEMPLE :

Montant	10 000€
Taux estimé d'imposition	31%

Durée	13 mois	24 mois	36 mois	48 mois
Premier loyer majoré	0€	0€	0€	0€
Loyer mensuel terme à échoir	902€	515€	362€	287€
Économie d'impôt générée*	3 790€	3 987€	4 193€	4 422€
Coût global	7 935€	8 374€	8 832€	9 343€

* Les loyers étant une charge déductible, l'économie d'impôt correspond au montant total des loyers multiplié par le taux estimé d'imposition

MON PARTENAIRE :

Bailart

- Fonctionne sur les commandes privées
- Financement à partir de 2 500 €
- Une mise en place simple et rapide
- Une garantie de confidentialité
- Un interlocuteur unique :

Yohann Pénicaut : 06 20 96 26 03
ypenicaut@bail-art.com

